



## Faut-il une autorisation d'urbanisme pour installer un abri de jardin ?

Vérfié le 11 août 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour construire un abri de jardin, une autorisation d'urbanisme sera nécessaire en fonction de sa surface.

Quelle que soit la démarche à effectuer, il faut consulter le plan local d'urbanisme (PLU) ou tout règlement d'urbanisme local à la mairie. Votre projet devra respecter les règles locales contenues dans ce document.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal. Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://lannuaire.service-public.fr/\)](https://lannuaire.service-public.fr/)

Les règles diffèrent selon le territoire concerné. Les secteurs protégés sont les [sites patrimoniaux remarquables \(https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R54682\)](https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R54682), les abords des monuments historiques, les [sites classés \(https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R47012\)](https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R47012) ou en instance de classement, les réserves naturelles, les espaces remarquables et les milieux du littoral à préserver.

Cas général

Autorisation requise

Surfaces de l'abri de jardin	Autorisation requise
<i>Surface de plancher</i> et <i>emprise au sol</i> inférieures ou égales à 5 m <sup>2</sup>	Aucune autorisation
Surface de plancher et emprise au sol supérieures à 5 m <sup>2</sup> et jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	<a href="#">Déclaration préalable de travaux</a>
Surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 20 m <sup>2</sup>	<a href="#">Permis de construire</a>

Pour vous aider à calculer la surface de plancher de votre projet, vous pouvez utiliser une méthode de calcul.

### Méthode de calcul de la surface de plancher

Ministère chargé de l'urbanisme

Accéder au  
simulateur ↗

(<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getAnnexe.do?cerfaAnnexe=13409-1&cerfaFormulaire=13703>)

Secteur protégé

Surfaces de l'abri de jardin	Autorisation requise
<u>Surface de plancheret emprise au sol</u> inférieures ou égales à 5 m <sup>2</sup>	<u>Déclaration préalable de travaux (DP)</u>
Surface de plancher et emprise au sol supérieures à 5 m <sup>2</sup> et jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	<u>Déclaration préalable de travaux (DP)</u>
Surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 20 m <sup>2</sup>	<u>Permis de construire</u>


Pour vous aider à calculer la surface de plancher de votre projet, vous pouvez utiliser une méthode de calcul.

### Méthode de calcul de la surface de plancher

Ministère chargé de l'urbanisme

Accéder au simulateur ↗

(<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getAnnexe.do?cerfaAnnexe=13409-1&cerfaFormulaire=13703>)

 **À noter** : toute construction de plus de 5 m<sup>2</sup> est soumise à **lataxe d'aménagement** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23263>).

#### Textes de référence

- Code de l'urbanisme : article R421-1 ↗ (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006188285&cidTexte=LEGITEXT000006074075>)  
*Dispositions générales*
- Code de l'urbanisme : article R\*421-2 ↗ (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000025542764&cidTexte=LEGITEXT000006074075>)  
*Dispositions applicables en secteurs sauvegardés ou sites classés*
- Code de l'urbanisme : article R421-9 ↗ (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000028678417&cidTexte=LEGITEXT000006074075>)  
*Dispositions applicables en dehors des secteurs sauvegardés ou sites classés*
- Code de l'urbanisme : article R421-11 ↗ (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000025100242&cidTexte=LEGITEXT000006074075>)  
*Dispositions applicables en secteurs sauvegardés ou sites classés*
- Circulaire du 3 février 2012 relative au respect des modalités de calcul de la surface de plancher des constructions (PDF - 1.4 MB) ↗  
([http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/02/cir\\_34719.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/02/cir_34719.pdf))

#### Services en ligne et formulaires

- Méthode de calcul de la surface de plancher (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42163>)  
Simulateur

#### COMMENT FAIRE SI...

- J'achète un logement (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15913>)

Tous les Comment faire si... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)